

FICHE INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION À UN VOYAGE SCOLAIRE ORGANISÉ PAR VIVALANGUES

En application du Code du Tourisme, ces fiches sont indispensables et obligatoires, elles représentent pour Vivalangues et le professeur organisateur la garantie que les parents ont pris connaissance des conditions particulières de vente et du Code du Tourisme. Elles donnent la possibilité de souscrire ou non à l'assurance annulation et **surtout de signaler toute pathologie concernant le participant, régime alimentaire particulier, allergies, énurésie, etc ...** Si nous ne recevons pas ces fiches (ou si elles sont mal renseignées), nous déclinons toute responsabilité en cas de problème qui pourrait intervenir sur place. En cas de souscription à l'assurance, les parents doivent avoir pris connaissance des conditions de l'assureur (contrat disponible sur demande ou consultable sur le site www.vivalangues.fr).

Cette fiche individuelle est :

- ▶ à photocopier après avoir apposé le cachet de l'établissement dans le cadre prévu à cet effet
- ▶ à distribuer à vos élèves

Pensez à vérifier que parents et élèves ont signé conjointement (Toute fiche non signée par les parents et les élèves vous sera retournée).

- ▶ **garder un exemplaire**
- ▶ **nous retourner l'original au plus tard 2 mois avant le départ**

ALLERGIES ALIMENTAIRES – PROBLÈMES MÉDICAUX

Devant le nombre grandissant d'intolérances alimentaires, **il est impératif d'avertir nos services le plus rapidement possible et au plus tard deux mois avant le départ.** Ne sont concernés que les participants qui risquent de présenter des pathologies graves pouvant provoquer des signes cliniques nécessitant une intervention médicale voire hospitalisation (œdème de Quincke ou autre). La nature de l'allergie ou du problème médical devra nous être détaillée **par écrit de façon précise et traduite dans la langue du pays visité.** Ce document, sera alors transmis à notre organisateur local afin qu'il étudie les possibilités d'accueil de l'élève. Si la participation de l'élève est confirmée, les parents restent seuls responsables et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause Vivalangues ou l'un des prestataires. Il s'agira là de mettre en place un véritable PAI. Certains prestataires exigent également une décharge de responsabilité des parents, dans la langue du pays visité. Nous préconisons également que l'élève nécessitant un régime particulier emporte sa propre nourriture, c'est le cas notamment des allergies alimentaires au gluten et à l'arachide car personne ne garantira jamais l'absence totale de trace de ces substances. Aucune compensation ne pourra alors être accordée pour les repas non fournis. Nous pouvons être amenés à demander un certificat médical de non contre-indication si un traitement médical est en cours. L'élève concerné fera alors son affaire, sous la responsabilité des enseignants, de la prise régulière des médicaments. Il se peut aussi que le participant soit hébergé avec les enseignants. Pour les allergies saisonnières, l'emploi d'antihistaminiques reste là aussi sous la responsabilité de l'élève et des professeurs accompagnateurs car nous sommes dans l'incapacité de pouvoir garantir l'absence d'allergènes courants tels qu'acariens, poussières, poils d'animaux, pollen, etc... Les élèves souffrant d'énurésie devront emporter une paire de draps de protection ou une alèse. Enfin, s'agissant de régimes alimentaires liés à la religion, nous nous efforçons d'en tenir compte dans toute la mesure du possible en informant les réceptifs sans que notre responsabilité puisse être engagée en cas de défaillance, la nourriture halal et casher n'est pas utilisée dans tous les pays visités. En fonction des cas et selon les possibilités d'accueil de nos familles et structures, nous nous réservons le droit de refuser la participation de l'élève par principe de sécurité et non de ségrégation. Si aucune solution adéquate n'est trouvée il conviendra à l'enseignant de remplacer l'élève et en cas de non remplacement, Vivalangues recalculera le tarif sur l'effectif réel.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre aimable coopération.

L'Equipe Vivalangues

FICHE INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION À UN VOYAGE SCOLAIRE ORGANISÉ PAR VIVALANGUES	Apposer le cachet de l'établissement avant de photocopier ce formulaire
Pays de destination : Dates du séjour :	

Nom de l'élève	Prénom de l'élève
Nationalité	Sexe
Date de naissance	Adresse
Code postal / Ville	Tél.
Traitement médical, régime alimentaire, allergie (cf. Conditions de participation)	
Profession du père	Profession de la mère

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle (1) : _____

Adresse (si différente) : _____

Tél ____/____/____/____ E.mail : _____

Père, Mère, Responsable légal (1) de l'élève mentionné ci-dessus, participant au voyage de classe contracté par l'établissement scolaire mentionné ci-dessus et Vivalangues, **autorise** mon fils, ma fille, mon pupille (1) en classe de : à participer au voyage de classe organisé à du au et autorise les responsables du voyage à prendre toute décision qu'ils jugeront utile concernant une éventuelle hospitalisation, intervention médicale ou chirurgicale et m'engage également à rembourser tous les frais occasionnés de ce fait, sur présentation des justificatifs.

Je confirme que mon enfant sera muni pour ce voyage à l'étranger de sa propre carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité et d'une carte européenne d'assurance maladie.

Je m'engage à régler toutes les détériorations que pourrait occasionner volontairement mon enfant pendant son séjour. Le participant déclare également avoir pris connaissance de l'interdiction de sorties le soir, et s'engage par sa signature à la respecter.

L'établissement scolaire a souhaité souscrire à l'**ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE ET TOTALE DU GROUPE**.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation ci-après et des conditions générales et particulières de vente disponibles en pages 219 à 221 de la brochure 2022 Vivalangues Voyages Scolaires Educatifs accessible et téléchargeable sur vivalangues-scolaires.fr dans leur intégralité et les accepte.

J'accepte de transmettre mes données aux fins de recevoir les promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) de Vivalangues : ☐ OUI ☐ NON

A le

Signatures obligatoires :

le participant :

le représentant légal :

(1) rayer les mentions inutiles

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à un séjour les élèves doivent être en bonne santé. Tout cas particulier (régime alimentaire dû à une pathologie, ou à un choix personnel, religion, traitement médical en cours, allergies, etc...) ne doit pas les empêcher d'effectuer leur séjour normalement et en toute autonomie. Toute allergie sévère (médicaments, aliments, animaux, poussière, acariens, pollen) ou énurésie, handicap moteur, visuel, auditif, hémophilie, épilepsie, autisme... doit nous être signalée dès l'inscription et accompagnée d'un dossier complet dans la langue du pays. Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription si nous ne pouvons garantir la mise en place de mesures spécifiques adaptées selon la nature du problème. C'est le cas notamment des allergies alimentaires au gluten, à l'arachide et au lactose. Faute d'avoir été informée, Vivalangues ne pourra être tenue responsable en cas de problèmes sur place nécessitant une prise en charge en milieu hospitalier.

Vivalangues a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'Allianz. La garantie financière est assurée par l'APST.

La brochure et tout devis adressé au client constituent l'offre préalable telle qu'elle est définie par l'article R211- 5 du code du tourisme. Toutefois, il est expressément précisé, conformément aux dispositions de l'article R211- 8 et 9 du code du tourisme, que les informations figurant sur la brochure peuvent faire l'objet de certaines modifications. Celles-ci sont portées à la connaissance du client (l'établissement scolaire) préalablement à la signature du contrat.

ASSURANCES proposées en option :

- Assistance Rapatriement : 1,5 % du prix du séjour facturé à l'établissement *
- Annulation individuelle et totale du groupe : 5 % du prix du séjour facturé à l'établissement *

Les assurances sont à souscrire dès l'inscription. Contrats et conditions générales et spéciales disponibles sur demande et sur le site www.vivalangues.fr

(* à souscrire pour la totalité du groupe)

BAGAGES ET OBJETS DE VALEUR :

Les bagages et objets de valeur (tél. portable, appareil photo, I.Pod, vêtements, bijoux, etc.) sont en tout temps et en tout lieu sous la surveillance de leur propriétaire. **La responsabilité de Vivalangues ne pourra, à aucun moment, être engagée en cas de perte, vol ou oubli.**

FORMALITÉS DE POLICE :

Tout jeune de nationalité française devra se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport individuel (validité postérieure à la date du retour/pages vierges successives) en cours de validité. Éventuellement VISA (durée approximative d'obtention précisée) en fonction de la destination. Pour les ressortissants bi-nationaux, des autres pays ou bénéficiant du statut de réfugié : se renseigner auprès des ambassades et consulats concernés. Tout élève n'étant pas en règle pour ses papiers se verra refuser l'accès à l'autocar, ou à tout autre moyen de transport, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement. Il appartient au participant de vérifier la validité des documents en sa possession, et de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination. Les conditions sont consultables sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-s-destination/>. **En cas de non-respect de ces formalités, VIVALANGUES ne saurait en être tenue pour responsable. Les frais afférents seront dès lors à votre entière charge.**

Mineurs : l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15/01/2017. Le décret publié en ce sens au Journal officiel du 4/11/2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3/06/2016. Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire **CERFA n°15646*01** à télécharger sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

L'enfant mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit impérativement présenter les quatre documents suivants :

- 1 Sa pièce d'identité valide : carte nationale d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- 2 Photocopie recto/verso du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte nationale d'identité ou passeport
- 3 Si le nom du parent signataire est différent de celui de l'enfant, -> se munir de la photocopie du livret de famille : pages sur lesquelles figurent le nom des parents et celui de l'enfant
- 4 Tous les paragraphes et toutes les cases du formulaire Cerfa doivent être complétés et signés (paragraphe 4) par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (attention : la signature du formulaire doit être identique à celle de la pièce d'identité présentée)

SORTIES LE SOIR ET DISCIPLINE :

Les sorties le soir ne sont pas autorisées. En cas de non respect de cette consigne, les parents ou tuteurs légaux restent totalement responsables de leurs enfants pour les dommages qu'ils pourraient causer ou dont ils pourraient être victimes. Les élèves se rendant coupables de vol, dégradation volontaire, acte de vandalisme, au cours du voyage ou sur le lieu d'hébergement, restent pour ces faits sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux qui seront mis en cause dans l'indemnisation des victimes ou le remboursement des frais en réparation du préjudice subi.

ANNULATION sans assurance :

a - annulation individuelle :

Chaque annulation entraîne une retenue des frais de séjour et de transport.

- A plus de 30 jours avant le jour de départ : 30% du montant du voyage ou séjour ou totalité de l'acompte
- Entre 30 et 16 jours : 75 %.
- Entre 15 et 8 jours : 90 %.
- A moins de 8 jours : 100 %.

b - annulation d'un groupe complet :

A plus de 30 jours avant le jour du départ, si le groupe annule retenue de 30% ou totalité de l'acompte

Entre 30 et 16 jours, l'annulation entraîne la retenue de 75 %.

Entre 15 et 8 jours : 90 %.

A moins de 8 jours du jour du départ, retenue de 100%.

Dans tous les cas, l'annulation entraîne la perte de l'intégralité des prestations annexes : repas supplémentaires, assurances, visites, ...

c - si Vivalangues était obligée d'annuler le séjour pour cas de force majeure, les sommes versées seraient remboursées à l'exclusion de tout dommage et intérêt ou reportées sur un séjour à une date ultérieure.

d - en cas de voyage en avion ou en train, nous appliquons les conditions générales de vente des différents prestataires.

e - retour anticipé pendant le séjour : il ne pourra être prétendu à aucun remboursement du montant du séjour.

De plus, quel que soit le motif du retour prématuré les parents du/des participant(s) concerné(s), seront redevables à Vivalangues de tous les frais occasionnés par un tel retour.

COTISATION : annuelle obligatoire de 120 € par établissement incluse dans nos tarifs - non remboursable.

Sauf avis contraire des participants ou responsables légaux, Vivalangues se réserve le droit d'utiliser les photos pour illustrer ses documents. Les photos utilisées dans la brochure sont présentées à titre purement artistique et n'ont aucun caractère contractuel.